

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant :

G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst:

Depuis de longs mois, les habitants de la rue du Souvenir et de la place du Repos, à côté du Parc Forestier se plaignent de toute une série de choses : trafic de drogue, bagarres, intimidations, destruction de mobilier urbain et de véhicules... Les nuisances sont nombreuses et ont transformé la vie quotidienne des riverains en enfer. Cette situation a connu un écho dans la presse récemment, à la suite de quoi le bourgmestre a fait une déclaration et je cite : « *À la suite d'une concertation entre le bourgmestre d'Anderlecht et la division de police d'Anderlecht de la zone de police Midi, un plan d'action a été mis en place afin de mettre fin à ces nuisances et redonner la possibilité aux citoyens de jouir de leur quartier en toute sécurité. Ce plan d'action « Parc Forestier », détaille la problématique et la mise en œuvre d'actions : présence, contrôle et identification des personnes impliquées. Ce projet, qui en est à ses débuts, sera adapté en fonction de l'évolution de la situation.* »

Le Collège peut-il nous présenter les principes et les objectifs précis de ce plan d'action « Parc Forestier » et ses premiers résultats ? Est-il appelé à durer ?

Les services communaux, au premier rang desquels celui de la « Prévention », sont-ils associés, et de quelle manière à ce plan d'action ?

G. VERSTRAETEN is verbaasd, omdat hij in de aanloop van de vorige gemeenteraad exact dezelfde vraag had gesteld in verband met overlast en drugs die in het "Bospark" bestaan. Hij legde uit dat de buurtbewoners hierdoor verhuisden. Toen had het college zijn vraag geweigerd omdat de politieraad erbij betrokken was. Hij is wel tevreden dat de vraag gesteld is, en dat er erop beantwoord wordt.

Monsieur le Bourgmestre-Président répond que c'était parce que la question de G. VERSTRAETEN était la même que celle posée au Conseil de police, ce qui n'est pas une compétence du Conseil communal.

En ce qui concerne le fond du dossier, il est vrai que des riverains l'avait alerté à la fin décembre par rapport à des rassemblements et des intimidations qui pouvaient se dérouler lorsqu'ils rentraient chez eux. Il avait prévu d'aborder cette question lors de la réunion qu'il organise chaque semaine avec les responsables anderlechtois de la zone de police « Midi », ainsi qu'avec les responsables du département « Prévention ». Cette réunion permet d'articuler les actions de ces deux services importants. Malheureusement, entre le moment où il a été alerté et le moment où on a pu tenir cette réunion au début janvier, il y a eu deux véhicules incendiés du côté de la place du Repos. Il a pu recevoir des riverains lors de cette réunion pendant laquelle il a été débattu de la situation difficile à vivre. En accord avec le commissaire, il a été décidé de mettre en place un dispositif en concertation avec la « Prévention », car des « Gardiens de la Paix » ont été joints dans le plan. Cela consiste à renforcer les patrouilles piétonnes dans le quartier et de faire du zonage, mais également de faire une surveillance plus poussée de ce qui se passe à la place du repos et à l'entrée du « Parc Forestier ». Monsieur le Bourgmestre-Président annonce que cette opération a déjà donné de bons résultats en des arrestations et des prises en flagrant délit, cela avec présentation au parquet.